CERTIFICATION

Certificateur
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

Groupe Ozanam
PÔLE FORMATIONS

Rentrée apprentissage 2027

TITRE PROFESSIONNEL

Technicien d'intervention
en chauffage, climatisation, sanitaire
et énergies renouvelables

DURÉE DE LA FORMATION

- 525 heures en 1 an.

PUBLIC VISÉ

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus (possibilité de dérogations).
- Sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme, inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau .
- Être de nationalité française, ressortissant de l'Union européenne ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Un niveau minimal de scolarité est souvent requis, généralement un niveau CAP/BEP ou équivalent, de préférence dans un domaine lié à la maintenance, à l'électricité, ou au génie climatique.
- Une compréhension des principes de base de la physique, notamment en thermodynamique, est essentielle, car elle est directement appliquée dans la maintenance des systèmes de climatisation et de chauffage.

FICHE RNCP / CODE DIPLÔME

- RNCP41911 / TP-01326

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT

- 02/03/2031

COÛT DE LA FORMATION

- 7 692 €

Formation entièrement gratuite et rémunérée, sans aucun frais d'inscription ni de scolarité.

LIEU DE FORMATION

- 82 rue des Meuniers - 59000 LILLE
- Métro : Wazemmes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. Intervenir sur des tronçons d'installations sanitaires et de chauffage, identifier les éléments à modifier et appliquer les plans d'exécution ainsi que les consignes du responsable de chantier.
2. Installer les appareils sanitaires, les équipements de production d'eau chaude sanitaire et les systèmes de renouvellement d'air, puis réaliser les raccordements hydrauliques, aérauliques et électriques conformément aux normes et avis techniques en vigueur.
3. Poser et raccorder les émetteurs de chaleur et les générateurs toutes énergies, façonner et assembler les canalisations en cuivre, matériaux de synthèse et acier noir fileté dans le respect des règles professionnelles.
4. Contrôler l'étanchéité des installations, réaliser les essais aux pressions de fonctionnement, effectuer le désembouage et le rinçage des réseaux, puis consigner les résultats.
5. Appliquer les règles de sécurité individuelles et collectives, utiliser les EPI et EPC adaptés, respecter le PPSPS ou le plan de prévention et trier les déchets selon leur classe en vue de leur recyclage ou réemploi.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Dossier de candidature à compléter en ligne, entretien de positionnement et test dans un délai de 15 jours après réception du dossier dûment rempli et accompagné des pièces justificatives demandées.
- Délais d'accès : en fonction de la date de signature de la convention de formation.
- Parcours adaptés : adaptation possible du parcours selon les prérequis.
- Handicap : formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du Groupe OZANAM LILLE.

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages.
- Moyens pédagogiques : salles de formation équipées, plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.
- L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés, disposant d'une expertise professionnelle et pédagogique en adéquation avec les contenus de formation. La liste des formateurs intervenants est accessible sur demande.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les candidats sont présentés aux épreuves techniques du titre professionnel Technicien d'intervention en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables, certification délivrée par le Ministère du Travail et des Solidarités.

Le titre peut être obtenu, soit :

- à l'issue d'une session d'examen dénommée « session titre » visant l'obtention du titre complet.
- par capitalisation de l'ensemble des certificats de compétences professionnelles composant le titre. La session visant l'obtention d'un CCP est dénommée « session CCP ».
- par équivalence totale figurant dans l'arrêté de spécialité du titre visé.
- par cumul d'équivalences partielles ou de CCP.

PASSERELLES, ÉQUIVALENCES, POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

Des possibilités d'équivalences ou de passerelles peuvent exister ; il est conseillé de contacter la Direction du Pôle Formations afin d'obtenir des informations détaillées et adaptées à votre parcours.

Poursuite d'études : BTS Fluides énergies domotique

Exemples de métiers : Monteur en chauffage central - Monteur en plomberie chauffage - Plombier chauffagiste

cfa JEAN BOSCO

UN CAMPUS LILLOIS, NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Situé en plein cœur de Lille, à proximité immédiate des quartiers Euralille et Wazemmes, le Campus Sup' du Groupe OZANAM LILLE offre un environnement d'apprentissage dynamique et accueillant, évoquant l'atmosphère d'un mini-campus urbain. Nos équipes pédagogiques et éducatives s'engagent résolument dans la réalisation d'un projet Campus à la fois audacieux et novateur, conçu pour catalyser la réussite individuelle de chaque apprenant.

LES ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Mise en situation professionnelle (11h30)

Elle comprend deux phases, organisées simultanément pour l'ensemble des candidats, en présence d'un surveillant et d'un référent technique et de sécurité.

- *Phase 1 : Étude de cas (1h30).* En salle, à partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise une étude préparatoire en vue d'un chantier de plomberie et chauffage dans des locaux d'habitation. Cette production sert ensuite de support à l'entretien technique.
- *Phase 2 : Installation d'équipements de chauffage et de sanitaire (10h00).* En atelier, à partir d'un dossier technique, le candidat réalise une partie de réseau de chauffage et de sanitaire. Les essais d'étanchéité ne portent que sur les réseaux en eau. Le jury n'est pas présent durant cette phase mais évalue les productions à son issue.

Les compétences évaluées couvrent l'ensemble du périmètre du titre : intervenir sur un tronçon d'installation sanitaire, installer un appareil sanitaire, installer un équipement de production d'eau chaude sanitaire, intervenir sur un tronçon de chauffage, installer un émetteur de chaleur et installer un équipement de production de chauffage.

Entretien technique (20 minutes)

Organisé après la mise en situation professionnelle, en atelier, il se déroule en deux parties de 10 minutes chacune.
La première partie se déroule devant la production du candidat issue de la phase 2, sur laquelle le jury s'appuie pour évaluer les compétences d'intervention en sanitaire, la pose d'appareils et d'émetteurs de chaleur. La seconde partie porte, selon les consignes du dossier technique d'évaluation, sur les équipements de renouvellement d'air (VMC simple ou double flux) ou sur le solaire thermique individuel (CESI), à partir des équipements présents sur le plateau. La modalité retenue est identique pour tous les candidats de la session.

Questionnaire professionnel (1h00)

Passé sous surveillance, simultanément par l'ensemble des candidats, sous forme de questionnaire à choix multiples. Il porte sur trois compétences non entièrement évaluables en situation pratique : l'installation d'un équipement de production d'eau chaude sanitaire, l'installation d'un équipement de renouvellement d'air, et l'installation d'un équipement de production de chauffage.

Entretien final (20 minutes)

Il clôt la session et permet au jury, disposant du dossier professionnel complet du candidat, de vérifier sa compréhension globale du métier, sa culture professionnelle et sa capacité à se projeter dans des contextes d'exercice variés.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 13 heures 10.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Accessibilité handicap

Nos locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR).

Besoins éducatifs particuliers

Les besoins éducatifs particuliers concernent des apprentis en situation de handicap, malades, à haut potentiel, nouvellement arrivés en France…
Notre pédagogie est adaptée à la diversité des apprenants afin d'individualiser leur parcours de formation. Les apprentis à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques regroupent une grande variété d'apprenants qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des apprenants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages.

Site InserJeunes

Les statistiques présentées sur ce site sont issues des apprenants des deux années précédentes, avec des taux calculés pour la France. Elles permettent de comparer nos résultats à ceux des autres établissements et de mesurer la valeur ajoutée de la formation. Consultez les données sur la plateforme officielle InserJeunes : Accéder au site InserJeunes

LÉGISLATION EN VIGUEUR

L'apprentissage : une formation gratuite et rémunérée

Le financement des formations par apprentissage est encadré par plusieurs dispositions réglementaires.
Pour le secteur privé, le coût de la formation est aligné sur le niveau de prise en charge fixé par l'opérateur de compétences (décret n°2019-956 du 13 septembre 2019). Ce montant peut varier selon la convention collective de l'employeur et faire l'objet de compléments, notamment pour les apprentis en situation de handicap. En principe, il n'y a pas de reste à charge pour l'entreprise. Toutefois, le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 introduit une participation obligatoire de 750 € pour l'entreprise pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7. La formation demeure gratuite pour l'apprenti, conformément à l'article L.6211-1 du Code du travail.
Pour le secteur public, les employeurs prennent en charge les coûts de formation de leurs apprentis (article L.6227-6 du Code du travail). Une exception s'applique au secteur public territorial, qui bénéficie d'un dispositif spécifique de financement via la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale, prévu par le décret n°2020-786 du 26 juin 2020.

Les aides aux apprentis (susceptibles de modifications selon les textes en vigueur)

Le statut d'apprenti donne accès à un certain nombre d'aides et d'avantages.
Plus d'informations au 03 20 21 98 81 ou pole.formations@ozanam.eu.

Version - 02/11/2026

NOS INDICATEURS DE PERFORMANCE

- *Taux de réussite aux examens (pourcentage du nombre d'apprentis ayant obtenu la certification sur le nombre d'apprentis présents à l'examen) :* **non concerné**
- *Taux d'interruption en cours de formation (pourcentage du nombre d'apprentis ayant rompu leur contrat sans solution sur le nombre d'apprentis inscrits à la formation) :* **non concerné**
- *Taux de poursuite d'études (pourcentage du nombre d'apprentis diplômés en poursuite d'études sur le nombre d'apprentis diplômés) :* **non concerné**
- *Taux d'insertion professionnelle à 6 mois (pourcentage du nombre d'apprentis insérés dans l'emploi sur le nombre d'apprentis diplômés) :* **non concerné**
- *Taux d'insertion dans l'un des métiers visés par la certification (pourcentage du nombre d'apprentis insérés dans l'un des métiers visés par la certification sur le nombre d'apprentis diplômés) :* **non concerné**
- *Taux de satisfaction (pourcentage issu de l'enquête insertion et satisfaction) :* **non concerné**

Aucune donnée à communiquer. Première validation du Titre professionnel Technicien d'intervention en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables (millésime 03) en 2027.

NOUS CONTACTER

PÔLE FORMATIONS

50 rue Saint-Gabriel
59045 LILLE CEDEX
03 20 21 98 81
pole.formations@ozanam.eu

Directeur Pôle Formations
- Thierry MICHEL
- thierry.michel@ozanam.eu

Chargé de relations entreprises
- Benjamin CHAPELET
- benjamin.chapelet@ozanam.eu

Secrétaire
- Karine POTTIER
- karine.pottier@ozanam.eu

Référente handicap
- Nathalie AVEZ
- nathalie.avez@ozanam.eu

Chargée de mission Qualité
- Frédérique WESTEEL
- frederique.westeel@ozanam.eu